

COVÉA OBLIG INTER

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Caractéristiques de l'OPC | 3 |
| Présentation de l'OPC | 5 |
| Changements intervenus et à venir | 8 |
| Rapport de gestion du Conseil d'Administration | 9 |
| Environnement économique | 9 |
| Marchés financiers | 11 |
| Politique de gestion et perspectives | 13 |
| Performances et informations sur l'OPC | 14 |
| Informations réglementaires | 16 |
| Frais et fiscalité | 20 |
| Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes | 21 |
| Rapport Général du Commissaire aux Comptes | 23 |
| Résolutions de l'Assemblée Générale | 29 |
| Liste des mandats et fonctions exercés par les administrateurs | 30 |
| Comptes de l'exercice | 33 |
| Bilan Actif | 33 |
| Bilan Passif | 34 |
| Comptes de résultat | 36 |
| Annexe aux comptes annuels | 37 |
| Règles et méthodes comptables | 37 |
| Evolution de l'actif | 40 |
| Compléments d'information | 41 |
| Inventaire | 48 |
| Annexes | 52 |

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE L'OPC

| | |
|---|--|
| Société de gestion | COVÉA FINANCE SASU 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97 007 |
| Dépositaire | CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX) |
| Conservateur | CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX) |
| Etablissements en charge de la centralisation des ordres de souscription / rachat, par délégation de la société de gestion : | CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX) |
| Etablissement en charge de la tenue des registres des parts ou actions (passif de l'OPC) | CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX) |
| Commissaires aux comptes | PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63 rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine |
| Commercialisateurs | COVÉA FINANCE SASU (Entité du groupe COVÉA) 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris |
| Délégation de la gestion administrative et comptable | CACEIS FUND ADMINISTRATION 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX) |
| Conseillers | Néant |
| Conseil d'Administration de la SICAV | |
| Président-directeur Général : | M. Jacques-André NADAL |
| Administrateurs : | GMF ASSURANCES, représenté par Mme Sophie LANDAIS MMA IARD, représenté par Mme Catherine LOUIS MORICE MAAF ASSURANCES SA, représenté par M. Arnaud BROSSARD |

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur le site web de la société : www.COVÉA-finance.fr

- La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance sur le site www.COVÉA-finance.fr. Elle est publiée dans la presse financière.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas – 75008 Paris / courriel : communication@COVÉA-finance.fr.
- Date d'agrément par la COB : 4 novembre 1988.
- Date de création de la SICAV : 27 décembre 1988.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

Produit

Produit : COVÉA OBLIG INTER (C)

ISIN :FR0000939936

Initiateur : Covéa Finance, société de gestion du groupe Covéa

Site internet : www.covea-finance.fr

Appelez le 01 40 06 51 50 pour de plus amples informations.

Autorité compétente de l'initiateur : Autorité des Marchés Financiers

Date :27/03/2023

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Le résultat net de l'OPC sera réinvesti et/ou distribué, chaque année, sur décision de la société de gestion. Les plus values réalisées nettes seront systématiquement réinvesties.

En quoi consiste ce produit

Type : SICAV gérée par Covéa Finance, société de gestion.

Objectifs du produit et moyens employés pour les atteindre : L'OPCVM a pour objectif de chercher à réaliser, sur un horizon d'investissement d'au moins 3 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice ICE BofAML Global Government Index en investissant dans des obligations publiques mais aussi dans des obligations émises par des entités privées à partir d'une gestion active et discrétionnaire. Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion se fonde - dans un premier temps, sur l'analyse des scénarios macroéconomiques, les anticipations d'inflation et l'allocation géographique effectuées via les Perspectives Economiques et Financières ("PEF") et, dans un second temps, sur la maturité et de la durée moyenne des instruments financiers, de l'allocation géographique, du niveau de l'exposition à l'inflation, du risque de crédit/taux et enfin des choix sectoriels via les comités d'investissement.

Indicateur de référence : Indice ICE BofAML Global Government Index couvert en euros et coupons réinvestis.

La gestion de l'OPCVM n'est pas indicelle, la composition du portefeuille pourra s'écarter à tout moment de celle de l'indicateur.

Catégories d'actifs :

Titres de créances et instruments du marché monétaire : exposition au risque de taux jusqu'à 110% de l'actif net en obligations et titres de créances privés ou publics, à taux fixe/variable ou indexés sur l'inflation émis sur une place de l'OCDE. La durée de vie des titres acquis doit permettre le respect de la contrainte de sensibilité globale aux taux d'intérêt de 0 à 10. L'exposition au risque de change peut atteindre 70% de l'actif net.

Actions et/ou valeurs assimilées : exposition au risque "actions" jusqu'à 10% de l'actif net .

Actions et/ou parts d'OPC : Jusqu'à 10% de son actif net

Instruments financiers à termes et/ou conditionnels : jusqu'à 100% de l'actif net (futures, options, swaps, change à terme) négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans un but de couverture et/ou d'exposition aux risques actions, taux/crédit et/ou de change. Les titres intégrant des dérivés sont limités à 40% maximum de l'actif net. Le recours aux obligations à option de remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou du porteur (obligations callable/puttable) pouvant atteindre 100% maximum de l'actif net.

Autres informations : La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

Valorisation : Quotidienne

Date d'échéance : OPCVM créé le 04/11/1988 pour une durée de 99 ans.

Investisseurs visés : Ce fonds s'adresse à tout investisseur souhaitant s'exposer, sur un horizon de placement minimal de 3 ans, au marché des obligations publiques et/ou privées. Il n'y a pas de niveau de connaissance ou expérience minimal requis pour devenir investisseur. Les investisseurs doivent connaître et accepter le risque de crédit lié à la dégradation de l'émetteur et au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements. Ce fonds ne s'adresse pas aux investisseurs souhaitant une garantie en capital.

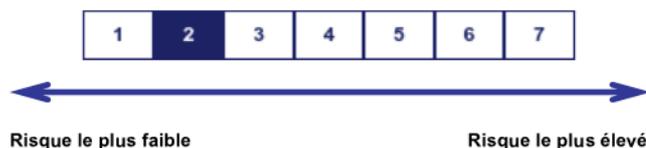
Modalités de rachat : Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts à tout moment. Les ordres de rachat sont centralisés auprès de CACEIS Bank chaque jour ouvré avant 13h (J-1). Ils sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1 à partir des cours de clôture de J et datée de J.

Dépositaire : CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC: Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas – 75008 Paris / courriel : communication@covea-finance.fr. La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance sur le site www.covea-finance.fr. Ces mêmes informations concernant d'autres parts de cet OPC peuvent être obtenues dans les mêmes conditions.

Quels sont les risques et qu'est ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité du fonds à vous payer en soit affectée.

Risque matériellement pertinent non pris en compte dans l'indicateur synthétique de risque :

Risque de contrepartie : Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque découle des opérations de gré à gré conclues avec les contreparties.

La survenance de ce risque peut faire baisser la valeur liquidative de votre portefeuille. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 3 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorables, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

| Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|--|---|---------------------------|----------------------------|
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 7 670 € | 7 830 € |
| | Rendement annuel moyen | -23,33 % | -7,83 % |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 8 760 € | 8 340 € |
| | Rendement annuel moyen | -12,45 % | -5,86 % |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 9 830 € | 9 890 € |
| | Rendement annuel moyen | -1,74 % | -0,37 % |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 11 830 € | 12 070 € |
| | Rendement annuel moyen | 18,33 % | 6,47 % |

Que se passe-t-il si l'initiateur n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

L'OPC est constitué comme une entité distincte de Covéa Finance. En cas de défaillance de Covéa Finance, les actifs de l'OPC conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC. L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (Montants exprimés en €)

| Investissement : 10 000 € | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|--------------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coût total | 182,17 € | 348,28 € |
| Réduction du rendement par an | 1,83 % | 1,16 % |

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement. Les montants indiqués ici prennent en considération deux scénarios différents (achat anticipé et période de détention recommandée). Nous avons supposé: (i) 10 000 EUR sont investis ; (ii) une performance du produit qui correspond à chaque période de détention présentée.

Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | 1,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci peut inclure les coûts de distribution de votre produit. | Jusqu'à 100,00 € |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit. | 0,00 € |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation | 0,80 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 79,20 € |
| Coûts de transaction | Il s'agit de la moyenne des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit sur les trois dernières années. | 2,97 € |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0,00 € |

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans. Il est possible de demander le rachat à tout moment, sans frais.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de réclamation d'un client particulier, celui-ci doit s'adresser directement à son banquier ou à son assureur-vie lui ayant conseillé le produit. Toute réclamation de clients professionnels peut être transmise à Covéa Finance à : **Fonction de gestion des plaintes – Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas 75008 PARIS**. Dans le cas où la réponse apportée au client ne le satisfait pas, le client a la possibilité de faire appel au service de médiation de l'AMF à l'adresse : **Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02**. Un formulaire électronique de demande de médiation est disponible en ligne sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Autres informations pertinentes ?

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le PRIIPS : Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris ; courriel : communication@covea-finance.fr. La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance sur le site www.covea-finance.fr. Les informations relatives aux performances passées de l'OPC sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance à l'adresse <https://particulier.covea-finance.fr/nos-fonds/covea-oblig-inter-c>. N'étant pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances à venir. La valorisation de votre épargne peut ainsi fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées dividendes nets réinvestis. L'historique de données disponible ne peut excéder les 10 ans glissants. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CHANGEMENTS INTERVENUS

- Publication des DIC PRIIPS remplaçant les DIC1.
- Publication de l'annexe précontractuelle SFDR.

CHANGEMENTS À INTERVENIR

- Evolution du modèle des "frais de fonctionnement et autres services", supportés par la Société de Gestion à l'exception des frais de commissariat aux comptes, des éventuels frais liés à la distribution transfrontalière, et des éventuels frais liés à l'obtention d'une certification et/ou d'un label par l'OPC, qui sont désormais supportés par l'OPC.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de l'activité de votre société et de soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 29/12/2023.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Après avoir été historiquement vigoureuse en 2022, l'inflation a reculé en 2023 dans les grandes économies développées, essentiellement sous l'effet de la baisse des prix des produits énergétiques. Son reflux a aussi bénéficié d'une normalisation du fonctionnement des chaînes d'approvisionnement mondiales, qui avaient souffert de la pandémie de Covid puis de la guerre en Ukraine. Face à des risques toujours jugés importants de maintien d'une inflation trop élevée, les banques centrales ont continué à durcir leur politique monétaire pendant quelques mois, avant de se mettre en pause. Elles restent néanmoins vigilantes face à des tensions persistantes sur le marché du travail et au comportement de marge des entreprises, mais aussi aux coûts induits par la mise en œuvre de la transition énergétique. Outre la poursuite de la guerre en Ukraine, les tensions internationales se sont aggravées en fin d'année avec la guerre opposant Israël et le Hamas. La polarisation du monde en est exacerbée. Parallèlement, l'élargissement annoncé du groupe des BRICS illustre la volonté de construction d'un « sud global » face à la domination économique de l'occident. Sur le marché des changes, l'euro s'est apprécié de 3,6% contre le dollar et termine à 1,1050 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent a baissé de 10,3% et termine l'année à 77,04 dollars.

Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale a continué de mener une politique restrictive sur le début de l'année, avant de mettre en pause son resserrement monétaire. Après 425 points de base de hausse en 2022, la Réserve Fédérale a de nouveau relevé ses taux directeurs de 100 points de base cette année. Par ailleurs, les faillites de plusieurs banques au printemps 2023 l'ont conduite à instaurer un nouveau programme de prêts aux établissements bancaires, intitulé « Bank Term Funding Program » (BTFP). Sur la fin d'année, les banquiers centraux se sont montrés prêts à se tourner vers la question de l'assouplissement à venir de la politique monétaire. En décembre, la médiane des prévisions individuelles des membres du comité de politique monétaire signale en effet 75 points de base de baisse de taux en 2024, reflétant des prévisions d'inflation en recul. Du côté des prix, l'inflation a diminué de près de moitié sur l'année pour revenir à 3,1% en novembre. En revanche, le recul de l'inflation sous-jacente a été plus modéré, en raison d'une dynamique des prix dans les services qui peine toujours à s'infléchir. Sur le marché du travail, les créations de postes ont encore été solides sur l'année. Du côté de l'activité, l'économie américaine a fait preuve de résilience sur l'année, portée en grande partie par la vigueur de la consommation des ménages.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre est restée prudente face à la persistance de l'inflation. La dynamique des prix a poursuivi son ralentissement tout au long de l'année, bénéficiant d'effets de base favorable sur les prix de l'énergie. En revanche, les tensions sous-jacentes demeurent soutenues en raison de la persistance de l'inflation dans les services. La croissance des salaires est restée élevée, bien que le point haut semble avoir été atteint durant l'été. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre a mis en pause son resserrement monétaire en fin d'année, tout en maintenant un ton prudent. Dans le même temps, l'économie semble toujours à deux vitesses. Alors que le secteur des services s'est repris sur la fin d'année, le secteur manufacturier est toujours en difficulté.

En zone euro, la Banque centrale européenne a elle aussi mis en pause son resserrement monétaire en fin d'année. Elle a néanmoins adopté un ton prudent, en réaffirmant la volonté de maintenir ses taux élevés pendant une période suffisante pour s'assurer du retour durable de l'inflation à la cible. Elle a également entamé la réduction de son bilan, via la fin des réinvestissements de son portefeuille APP (Asset purchase programme). L'inflation a continué de reculer tout au long de l'année, pour atteindre 2,4% en novembre. Bien qu'une grande partie de cette baisse soit imputable au recul des prix de l'énergie, une diminution des tensions inflationnistes s'observe, dans une moindre mesure, du côté des biens non-énergétiques et des services. Par ailleurs, l'activité économique s'est montrée peu dynamique tout au long de l'année, illustrant ainsi une divergence croissante avec l'économie américaine.

En Chine, la reprise post-covid a été pénalisée par la faiblesse de la demande domestique et les difficultés du secteur immobilier. Dans ce contexte, les autorités ont annoncé un renforcement du soutien budgétaire en 2024, qui devrait être orienté vers les industries clés (telles que le numérique, l'intelligence artificielle, l'aérospatial et l'ordinateur quantique), les infrastructures et l'immobilier. Sur le plan politique, Xi Jinping a été réélu pour un troisième mandat de cinq ans lors de la session annuelle de l'Assemblée nationale populaire en début d'année. Au Japon, la Banque du Japon s'est éloignée -progressivement- de

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

sa politique monétaire ultra accommodante. Elle a en effet assoupli à deux reprises sa politique de contrôle de la courbe de taux, en autorisant le taux souverain à 10 ans à fluctuer au-dessus du seuil de 1%. Elle reste néanmoins la seule banque centrale au monde avec un taux directeur en territoire négatif. Concernant l'activité, après une reprise solide au premier semestre, l'économie nippone s'est montrée en perte de vitesse sur la deuxième moitié de l'année.

Sources des données: Refinitiv, Bloomberg, US Bureau of Labor Statistics, US Bureau of Economic Analysis, Eurostat, BCE, S&P Global, Statistics Bureau of Japan, Japan Cabinet Office, National Bureau of Statistics of China.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARCHÉS FINANCIERS

L'année 2023 se caractérise par deux mouvements majeurs. Au cours des neuf premiers mois de l'année, on assiste à une remontée significative des taux sur l'ensemble des zones investies. Ce mouvement est alimenté par une inflation cœur persistante et le resserrement des politiques monétaires par les plus grandes banques centrales. Cette période est également animée par de forts soubresauts. Ces derniers naissent de difficultés rencontrées en mars par certains banques américaines et, plus proche de nous, Crédit Suisse. L'impact sur les marchés a été de court terme en raison des réponses apportées par la Réserve Fédérale et les autorités nationales pour amortir le choc. Au cours des trois derniers mois de l'année, nous assistons à une baisse significative de l'inflation cœur et un changement de discours des principales banques centrales, davantage partisan d'une pause dans leurs processus de resserrement des politiques monétaires. Cela se traduit par une baisse significative des taux, permettant de clôturer l'année sur un point bas. Dans ce contexte, nous avons cherché à profiter des opportunités de marché quand cela était possible sur nos convictions de long terme, conformément au PEF, et à réduire les risques pour se rapprocher de l'indice de référence quand cela était nécessaire.

Aux Etats-Unis, une inflation cœur persistante et des créations d'emplois toujours robuste a conduit la Réserve Fédérale à poursuivre son processus de normalisation de sa politique monétaire entamé en mars 2022. Les trois premières réunions sont ponctuées par des augmentations de taux directeurs de 25 pbs chacune. Il s'en suivra d'une pause éphémère en juin puis suivi d'une hausse de taux de 25 pbs lors de la réunion de juillet. Elle entame alors une nouvelle pause, cette fois-ci jusqu'à la fin de l'année. Sur cette dernière période, le discours des banquiers centraux a évolué, se montrant confiant sur le chemin parcouru. In fine, les taux fed s'établissent à 5.25%-5.5%, en progression de 100 pbs.

Dans ce contexte, les taux sont orientés à la hausse jusqu'en octobre permettant aux taux à 2 ans et 10 ans d'atteindre respectivement 5.22% et 4.99% en clôture. La modération rapide de l'inflation et le changement de discours des banquiers centraux a conduit à un reflux des taux américains, respectivement à 4.31% et 3.89%. Dès lors, le taux à 2 ans est en baisse de 12 pbs tandis que le taux à 10 ans progresse de 2 pbs.

Au Royaume Uni, les rendements suivent la même tendance. La Banque d'Angleterre a poursuivi son processus de remontée des taux directeurs, lancé en décembre 2021. La banque centrale procède à des hausses de 25 pbs à 50 pbs jusqu'à la réunion d'août, portant le taux directeur à 5.25%. Il s'en suit, pour les réunions suivantes, une longue pause afin de mieux appréhender les effets de la politique monétaire sur la dynamique d'inflation. En septembre, la banque centrale annonce une accélération de son processus de réduction de bilan, passant à 100 Mds£ sur les 12 prochains mois.

Dans ce contexte, le taux 2 ans ressort en hausse de 40 pbs à 3.98% tandis que le taux à 10 ans affiche une baisse de 13 pb à 3.54%.

En Zone Euro, la Banque centrale européenne continue son processus de remontée des taux directeurs, entamé en juillet 2023. Après 2 hausses de taux de 50 pbs, la banque centrale a des augmentations de taux directeur de 25 pbs jusqu'à la réunion de septembre, portant le taux de dépôt à 4.0%. Depuis, la banque centrale a maintenu inchangé ses taux directeurs pour mieux apprécier l'impact de sa politique monétaire sur l'inflation. Lors de la réunion de décembre, l'institution annonce une accélération du processus de réduction du bilan pour le second semestre 2024, se traduisant par le réinvestissement de seulement 7.5 Mds€ par mois des remboursements liés au programme d'achat lié à la pandémie.

Dans ce contexte, le taux français à 2 ans est en hausse de 3 pbs à 2.94% tandis que le taux à 10 ans ressort en baisse de 56 pbs à 2.56%. Au niveau géographique, les taux à 10 ans sont en baisse de 55 pb à 2.02% en Allemagne, 67 pb à 2.99% en Espagne, de 95 pb à 2.63% au Portugal et 102 pb à 3.70% en Italie.

Au Japon, la Banque du Japon modifie en juillet sa politique monétaire. La zone de fluctuation autour de 0% du taux souverain à 10 ans est maintenue à +/- 50 pbs avec une zone de tolérance jusqu'à 100 pbs. Dans ce contexte, les taux se sont orientés à la hausse. Cela se traduit par un taux 2 ans à +0.04% et le 10 ans à 0.61%.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour les autres zones d'investissements (Canada, Norvège, Australie, Nouvelle Zélande), les diverses banques centrales poursuivent leur processus de resserrement monétaire en début d'année avant d'enclencher une pause pour mieux appréhender l'impact de leurs politiques monétaires. Par pays, les taux directeurs sont en hausse de 75 pb à 5.0% au Canada, 175 pb à 4.5% en Norvège, 125 pb à 4.35% en Australie et 125 pb à 5.5% en Nouvelle Zélande. Dans ce contexte, les taux à 10 ans sont en baisse de 19 pbs au Canada à 3.11%, de 9 pbs en Australie à 3.96% et de 15 pbs en Nouvelle Zélande à 4.32%. Le taux à 10 ans norvégien est quant à lui en hausse de 6 pbs à 3.26%.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

POLITIQUE DE GESTION

L'année 2023 se caractérise par d'importants mouvements sur les marchés obligataires et de changes.

Au cours des 10 premiers mois de l'année, l'ensemble des zones investies (hors Japon) ont connu une remontée des taux d'intérêt. Le mouvement est plus soudain au Japon puisque les taux japonais ont connu un mouvement de hausse entre fin juillet et fin octobre. Conformément à nos Perspectives Economique et Financière, nous avons débuté l'année avec un positionnement sous-sensible, notamment sur la courbe de taux japonaise. Nous avons progressivement réduit la sous-sensibilité sur l'ensemble des zones, hormis le Japon. En effet, nous attendions un second ajustement de la politique monétaire de la Banque du Japon au cours du second semestre. En fin d'année, le changement de ton opéré par M. Powell s'est traduit par un important mouvement de baisse de taux. Le portefeuille a évolué en ligne sur une partie de la période avant de sous-performer en raison de la mise en place d'un positionnement sous-sensible courant décembre.

Finalement, la sous-sensibilité du portefeuille est réduite de 8 cts sur l'exercice, à 5.96 ans.

Côté devise, nous cherchons à mettre en valeur les zones géographiques privilégiées par nos Perspectives Economiques et Financières. Pour se faire, nous nous basons sur les niveaux d'intervention définis dans le cadre du comité change pour chacune des devises en portefeuille. Nous adoptons tout au long de l'année une stratégie de neutralité avec l'indice, en couvrant l'essentiel de nos expositions en devises. Toutefois, nous nous autorisons à des positions ouvertes sur certaines devises pour de faibles pondérations.

L'année est marquée par l'appréciation notamment du Franc Suisse. Les plus importantes sous performances sont attribuées au Yen et à la Couronne norvégienne. Dans ce contexte, le fonds a notamment bénéficié, dans le cadre de stratégies tactiques, de l'appréciation du Dollar américain et de la Couronne suédoise.

PERSPECTIVES

Après le spectaculaire rallye de fin d'année, les anticipations des marchés en termes de baisses de taux directeurs en Europe et aux Etats-Unis semblent excessives compte tenu des dynamiques inflationnistes encore présentes. De plus, comme c'est de tradition, un début d'année riche en nouvelles émissions, en particulier sur la partie longue des courbes, nous incite à conserver à court terme, une sensibilité inférieure à celle de l'indice de référence, en particulier sur la zone 10 ans. Nous sommes attentifs à la déformation de la courbe des taux et vigilants sur l'évolution du marché du crédit et la qualité des émetteurs en portefeuille. Nous pourrions, en fonction des conditions de marché, être amené à augmenter notre exposition aux titres indexés à l'inflation ainsi qu'aux émetteurs privés qui offrent une prime attractive par rapport aux souverains.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PERFORMANCES ET INFORMATIONS SUR L'OPC

PERFORMANCES

En 2023, la performance de COVÉA OBLIG INTER a été de 1,77 %.

La performance de son indice de référence, Merrill Lynch Global Gvt Bond Index (couvert en Euro) coupons nets réinvestis, a été de 3,54 %.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Le portefeuille a eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille. Au 29 décembre 2023, le fonds s'expose au total à hauteur de :

- -14 055 500 EUR à des contrats futures ERH4 ayant pour sous-jacent le taux Euribor à 3 mois.
- 13 178 500 USD à des contrats futures TUH4 ayant pour sous-jacent le taux américain à 2 ans.
- -3 068 406 USD à des contrats futures UXYH4 ayant pour sous-jacent le taux américain à 10 ans.
- 10 654 500 EUR à des contrats futures DUH4 ayant pour sous-jacent le taux allemand à 2 ans.
- -10 565 940 EUR à des contrats futures RXH4 ayant pour sous-jacent le taux allemand à 10 ans.
- -238 560 EUR à des contrats futures OEH4 ayant pour sous-jacent le taux allemand à 5 ans.
- -6 276 875 USD à des contrats futures CDH4 ayant pour sous-jacent la parité CADUSD.
- -4 777 025 GBP à des contrats futures RPH4 ayant pour sous-jacent la parité EURGBP.
- -31 243 163 SEK à un swap NOKSEK.

Le portefeuille a également eu recours à des stratégies de couverture de change via des contrats Forward. Les contreparties de ces opérations au cours de l'exercice ont été Natixis, Crédit Agricole, Société Générale, JP Morgan, BNP Paribas et HSBC.

Au 29 décembre 2023, le fonds s'expose :

- sur les swaps suivants :
 - o EURAUD à hauteur de -4 426 885 euros
 - o EURCAD à hauteur de -2 799 353 euros
 - o EURCAD à hauteur de -2 385 972 euros
 - o EURGBP à hauteur de -7 706 245 euros
 - o EURGBP à hauteur de -8 158 369 euros
 - o EURJPY à hauteur de -17 938 325 euros
 - o EURJPY à hauteur de -18 634 771 euros
 - o EURJPY à hauteur de -23 855 108 euros
 - o EURNZD à hauteur de -856 603 euros
 - o EURUSD à hauteur de -39 619 657 euros
 - o EURUSD à hauteur de -33 432 338 euros
 - o EURUSD à hauteur de -49 820 811 euros
- Sur les Futures suivants :
 - o -2 768 750 EUR à des contrats futures ECH4 ayant pour sous-jacent la parité EURUSD
 - o +154 330 000 JPY à des contrats futures RYH4 ayant pour sous-jacent la parité EURJPY
 - o +4 777 025 GBP à des contrats futures RPH4 ayant pour sous-jacent la parité EURGBP

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS (Règlement SFTR)

L'OPC n'a pas eu recours aux opérations entrant dans le cadre du règlement SFTR.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE**

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|---|---------------------------------------|----------------|
| | Acquisitions | Cessions |
| COVÉA SÉCURITÉ G | 94 235 665,70 | 104 643 980,06 |
| KINGDOM OF SWEDEN 1.5% 13-11-23 | 14 187 519,34 | 14 619 872,32 |
| UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 1.5% 30-11-24 | 4 944 585,99 | 13 491 594,14 |
| NGB 3 03/14/24 | 9 568 400,85 | 8 576 713,75 |
| JAPAN 2 YEAR ISSUE 0.005% 01-07-25 | 12 346 294,46 | 4 455 460,79 |
| UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 1.75% 15-08-41 | 14 801 543,75 | |
| UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.75% 28-02-25 | 14 374 821,87 | |
| NORWEGIAN GOVERNMENT 2% 24/05/2023 | 5 970 584,44 | 6 693 463,08 |
| UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 0.125% 15-12-23 | 3 033 945,74 | 9 335 245,97 |
| UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 0.125% 15-02-24 | | 12 163 795,14 |

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

INFORMATIONS SUR LES POLITIQUES DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES D'EXECUTION ET LA POLITIQUE EXECUTION

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires en exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ces Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

INFORMATIONS EN MATIÈRE EXTRA-FINANCIÈRE

Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 8)

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088) (Règlement « Taxonomie »), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement européen « SFDR », cette réglementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leurs correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la réglementation Durabilité (« SFDR ») demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 8 (« produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux »).

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance.

Le suivi des risques en matière de durabilité est intégré dans la chaîne de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de Covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

Part d'investissements de l'OPC liés aux activités durables

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : Atténuation des changements climatiques, Adaptation aux changements climatiques, Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), Prévention et contrôle de la pollution et Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Les informations extra financières spécifiques liées au positionnement de l'OPC en article 8 sont précisées dans l'annexe d'information périodique du présent rapport.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2023, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (collaborateurs présents en 2023) s'est élevé à 15 055 562 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 12 800 833 euros soit 85% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 2 254 729 euros, soit 15% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totale. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2023, 135 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 8 035 058 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2023.

2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou *carried interest*) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3. Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- (i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et
- (ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

FRAIS et FISCALITÉ

COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU RÉGIME FISCAL DU COUPON

Néant.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (PEA, etc...)

Néant.

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

@@@RAP-SPE

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

COVEA OBLIG INTER
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
COVEA FINANCE
8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable COVEA OBLIG INTER relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



COVEA OBLIG INTER

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.03.21 18:06:27 +0100





**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 29 décembre 2023**

COVEA OBLIG INTER
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
COVEA FINANCE
8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.03.21 18:06:20 +0100

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2023.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice clos le 29 décembre 2023 s'élève à 5 014 958,03 euros. Compte tenu de l'absence de report à nouveau et après intégration des régularisations, le bénéfice distribuable s'élève à 5 053 215,59 euros.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions du prospectus, décide de l'affecter intégralement en capitalisation.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été de :

- 2022 : 0,00 euros
- 2021 : 0,00 euros ;
- 2020 : 0,00 euros ;

L'Assemblée Générale constate que les plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice clos le 29 décembre 2023 sont négatifs de -10 095 676,15 euros et décide, conformément aux dispositions du prospectus, de les affecter dans leur intégralité au compte de capitalisation.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce et sur le gouvernement d'entreprise, approuve les termes desdits rapports.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES PAR LES ADMINISTRATEURS

I. Gouvernance au 29 décembre 2023

Conseil d'administration :

- Monsieur Jacques-André NADAL Président Directeur Général,
- GMF ASSURANCES représentée par Madame Sophie LANDAIS,
- MAAF ASSURANCES SA représentée par Monsieur Arnaud BROSSARD,
- MMA IARD représentée par Madame Catherine LOUIS MORICE.

Commissaires aux comptes :

- PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT représentée par Monsieur Frédéric SELLAM.
-

II. Informations concernant les mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société figure :

LISTE DES MANDATS DE JACQUES-ANDRÉ NADAL AU 29/12/2023

| Société | Forme juridique | Organe de gestion | Mandat | Mandataire |
|-------------------|---|--------------------------|-----------------------------|------------|
| COVEA Oblig Inter | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Président Directeur général | |
| COVEA Obligations | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Président Directeur général | |

LISTE DES MANDATS D'ARNAUD BROSSARD AU 29/12/2023

| Société | Forme juridique | Organe de gestion | Mandat | Mandataire |
|-----------------------------------|---|--------------------------|----------------|--------------------|
| COVEA Actions Amérique | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | MAAF ASSURANCES SA |
| COVEA Actions France | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | MAAF ASSURANCES SA |
| COVEA Actions Japon | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | MAAF ASSURANCES SA |
| COVEA Actions Monde | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | MAAF ASSURANCES SA |
| COVEA Euro Souverain | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | MAAF ASSURANCES SA |
| COVEA Moyen Terme | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | MAAF ASSURANCES SA |
| COVEA Multi Europe | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | MAAF ASSURANCES SA |
| COVEA Oblig Inter | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | MAAF ASSURANCES SA |
| COVEA Obligations | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | MAAF ASSURANCES SA |
| COVEA Perspectives Entreprises | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | MAAF ASSURANCES SA |
| COVEA Flexible ISR | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | MAAF ASSURANCES SA |
| COVEA Sécurité | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | MAAF ASSURANCES SA |

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES PAR LES ADMINISTRATEURS

LISTE DES MANDATS DE SOPHIE LANDAIS AU 29/12/2023

| Société | Forme juridique | Organe de gestion | Mandat | Mandataire |
|---------------------------------------|---|--------------------------|----------------|-----------------|
| COVEA Actions Amérique | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | GMF ASSURANCES |
| COVEA Actions France | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | GMF ASSURANCES |
| COVEA Actions Japon | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | GMF ASSURANCES |
| COVEA Actions Monde | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | GMF ASSURANCES |
| COVEA Euro Souverain | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | GMF ASSURANCES |
| COVEA Finance | SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE | COMITE DE SURVEILLANCE | Membre | - |
| COVEA Flexible ISR | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | GMF ASSURANCES |
| COVEA Moyen Terme | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | GMF ASSURANCES |
| COVEA Multi Europe | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | GMF ASSURANCES |
| COVEA Oblig Inter | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | GMF ASSURANCES |
| COVEA Obligations | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | GMF ASSURANCES |
| COVEA Perspectives Entreprises | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | GMF ASSURANCES |
| COVEA Real Estate Développement I | SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE | PRESIDENCE | Président | |
| COVEA Real Estate Développement II | SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE | PRESIDENCE | Président | MAAF ASSURANCES |
| COVEA Real Estate Résidentiel | SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE | PRESIDENCE | Président | MAAF ASSURANCES |
| COVEA Sécurité | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | GMF ASSURANCES |

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES PAR LES ADMINISTRATEURS

LISTE DES MANDATS DE CATHERINE LOUIS MORICE AU 29/12/2023

| Société | Forme juridique | Organe de gestion | Mandat | Mandataire |
|--|---|--------------------------|-----------------------------|--------------------|
| ASSURLAND.COM | SOCIETE ANONYME | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | COVEA COOPERATIONS |
| COVEA ACTIONS AMÉRIQUE | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | MMA IARD |
| COVEA ACTIONS FRANCE | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | MMA IARD |
| COVEA ACTIONS JAPON | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | MMA IARD |
| COVEA ACTIONS MONDE | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | MMA IARD |
| COVEA EURO SOUVERAIN | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | MMA IARD |
| COVEA INVEST | SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE | PRESIDENCE | Président | |
| COVEA MOYEN TERME | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | MMA IARD |
| COVEA MULTI EUROPE | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | MMA IARD |
| COVEA OBLIG INTER | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | MMA IARD |
| COVEA OBLIGATIONS | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | MMA IARD |
| COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | MMA IARD |
| COVEA FLEXIBLE ISR (EX COVEA SELECTIF) | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | MMA IARD |
| COVÉA SÉCURITÉ | SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Administrateur | MMA IARD |
| GESTION D'ENCOURS DE CREDITS IMMOBILIERS (GECI) | SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE | PRESIDENCE | Président | |
| GMF RECOUVREMENT | SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE | GERANCE | Gérant | |
| IENA INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS SAS | SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE | PRESIDENCE | Président | |
| MMA PARTICIPATIONS | SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE | PRESIDENCE | Président | |
| SACEP | SOCIETE ANONYME | CONSEIL D'ADMINISTRATION | Président Directeur général | |

III. Conventions visées à l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023.

IV. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023.

V. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président et de directeur général.

COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN ACTIF au 29/12/2023 (EUR)

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | | |
| DÉPÔTS | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 284 362 236,25 | 251 023 059,66 |
| Actions et valeurs assimilées | | |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Obligations et valeurs assimilées | 274 471 607,85 | 231 433 015,65 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 274 471 607,85 | 231 433 015,65 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Titres de créances | | |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Titres de créances négociables | | |
| Autres titres de créances | | |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Organismes de placement collectif | 9 381 049,60 | 19 539 527,60 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 9 381 049,60 | 19 539 527,60 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | | |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | | |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | | |
| Autres organismes non européens | | |
| Opérations temporaires sur titres | | |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres prêtés | | |
| Titres empruntés | | |
| Titres donnés en pension | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | 509 578,80 | 50 516,41 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 509 578,80 | 50 516,41 |
| Autres opérations | | |
| Autres instruments financiers | | |
| CRÉANCES | 214 455 248,67 | 206 009 659,73 |
| Opérations de change à terme de devises | 213 287 101,26 | 205 252 389,05 |
| Autres | 1 168 147,41 | 757 270,68 |
| COMPTES FINANCIERS | 3 010 612,87 | 10 666 799,78 |
| Liquidités | 3 010 612,87 | 10 666 799,78 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 501 828 097,79 | 467 699 519,17 |

BILAN PASSIF au 29/12/2023 (EUR)

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 291 913 166,98 | 272 427 312,13 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | | |
| Report à nouveau (a) | | |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | -10 095 676,15 | -12 044 779,03 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | 5 053 215,59 | 1 587 334,34 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 286 870 706,42 | 261 969 867,44 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 509 578,84 | 50 516,37 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | |
| Opérations temporaires sur titres | | |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | | |
| Dettes représentatives de titres empruntés | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | 509 578,84 | 50 516,37 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 509 578,84 | 50 516,37 |
| Autres opérations | | |
| DETTES | 214 447 812,53 | 205 679 135,36 |
| Opérations de change à terme de devises | 211 546 854,42 | 202 394 420,87 |
| Autres | 2 900 958,11 | 3 284 714,49 |
| COMPTES FINANCIERS | | |
| Concours bancaires courants | | |
| Emprunts | | |
| TOTAL DU PASSIF | 501 828 097,79 | 467 699 519,17 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN au 29/12/2023 (EUR)

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|---------------|---------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Contrats futures | | |
| CD CADUSD 0324 | 5 680 429,86 | |
| RP EURGBP 0324 | 5 496 835,63 | |
| RY EURJPY 0324 | 987 206,55 | |
| EC EURUSD 0324 | 2 505 656,11 | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Contrats futures | | |
| I EURIBOR 3 0624 | 14 050 500,00 | |
| FGBL BUND 10A 0323 | | 3 323 250,00 |
| TU CBOT UST 2 0323 | | 11 536 365,61 |
| US 10Y ULT 0323 | | 2 772 390,07 |
| EURO BUND 0324 | 10 565 940,00 | |
| TU CBOT UST 2 0324 | 11 926 244,32 | |
| EURO BOBL 0324 | 238 560,00 | |
| EURO SCHATZ 0324 | 10 654 500,00 | |
| US 10Y ULT 0324 | 2 776 838,24 | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

COMPTE DE RÉSULTAT au 29/12/2023 (EUR)

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|---------------------|---------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 187 306,02 | 47 631,24 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 919,30 | -86 992,45 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 7 132 201,40 | 3 679 667,19 |
| Produits sur titres de créances | | 9 706,76 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | | 384,55 |
| Produits sur instruments financiers à terme | | |
| Autres produits financiers | | |
| TOTAL (1) | 7 320 426,72 | 3 650 397,29 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | | |
| Charges sur instruments financiers à terme | | |
| Charges sur dettes financières | 84 926,72 | 20 729,56 |
| Autres charges financières | | |
| TOTAL (2) | 84 926,72 | 20 729,56 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 7 235 500,00 | 3 629 667,73 |
| Autres produits (3) | | |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 2 220 541,97 | 2 083 319,70 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | 5 014 958,03 | 1 546 348,03 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | 38 257,56 | 40 986,31 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | | |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | 5 053 215,59 | 1 587 334,34 |

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS**1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS**Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :*Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :*

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

*Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :*

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0000939936 - Action COVÉA OBLIG INTER : Taux de frais maximum de 0,80%.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Action(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|--------------------------|---|---|
| Action COVÉA OBLIG INTER | Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV | Capitalisation |

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET au 29/12/2023 (EUR)

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 261 969 867,44 | 269 115 183,35 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) | 20 748 300,57 | 27 157 297,43 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -721 587,99 | -2 493 864,19 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 913 248,33 | 342 650,86 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -13 180 297,18 | -10 789 921,80 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 16 148 310,33 | 19 333 227,60 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | -9 091 021,26 | -26 377 710,23 |
| Frais de transactions | -14 305,46 | -7 013,58 |
| Différences de change | -10 086 331,46 | 4 391 247,79 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 15 255 113,54 | -20 220 231,41 |
| Différence d'estimation exercice N | -10 354 159,49 | -25 609 273,03 |
| Différence d'estimation exercice N-1 | 25 609 273,03 | 5 389 041,62 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | -85 548,47 | -27 346,41 |
| Différence d'estimation exercice N | -61 060,06 | 24 488,41 |
| Différence d'estimation exercice N-1 | -24 488,41 | -51 834,82 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | | |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 5 014 958,03 | 1 546 348,03 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | | |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | | |
| Autres éléments | | |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 286 870 706,42 | 261 969 867,44 |

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|--|-----------------------|--------------|
| ACTIF | | |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 269 555 771,05 | 93,97 |
| Autres obligations (indexées, titres participatifs) | 4 915 836,80 | 1,71 |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | 274 471 607,85 | 95,68 |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | | |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Change | 14 670 128,15 | 5,11 |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 14 670 128,15 | 5,11 |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Taux | 50 212 582,56 | 17,50 |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | 50 212 582,56 | 17,50 |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|--|----------------|-------|---------------|---|----------------|------|--------------|------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | 269 555 771,05 | 93,96 | | | | | 4 915 836,80 | 1,71 |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | 3 010 612,87 | 1,05 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | 36 162 082,56 | 12,61 | | | 14 050 500,00 | 4,90 | | |

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|--------------|------|-----------------|------|---------------|-------|---------------|-------|----------------|-------|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | 7 504 323,48 | 2,62 | 15 935 626,26 | 5,55 | 56 970 062,48 | 19,86 | 47 276 926,40 | 16,48 | 146 784 669,23 | 51,17 |
| Titres de créances | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | 3 010 612,87 | 1,05 | | | | | | | | |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | 36 631 244,32 | 12,77 | 238 560,00 | 0,08 | 13 342 778,24 | 4,65 |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 USD | | Devise 2 GBP | | Devise 3 NOK | | Devise N AUTRE(S) | |
|--|-----------------|-------|-----------------|------|-----------------|------|----------------------|-------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | 124 385 870,96 | 43,36 | 16 286 980,82 | 5,68 | 1 507 584,12 | 0,53 | 70 848 669,78 | 24,70 |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| OPC | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Créances | 197 502,26 | 0,07 | 100 247,40 | 0,03 | 2 903 904,73 | 1,01 | 31 160,05 | 0,01 |
| Comptes financiers | 1 968 653,02 | 0,69 | 49 581,06 | 0,02 | 7 399,93 | | 556 433,03 | 0,19 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Dettes | 122 319 612,86 | 42,64 | 15 820 295,09 | 5,51 | | | 73 406 946,47 | 25,59 |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 8 186 085,97 | 2,85 | 5 496 835,63 | 1,92 | | | 987 206,55 | 0,34 |
| Autres opérations | 14 703 082,56 | 5,13 | | | | | | |

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 29/12/2023 |
|---------------------------------|---|-----------------------|
| CRÉANCES | | |
| | Fonds à recevoir sur vente à terme de devises | 213 287 101,26 |
| | Dépôts de garantie en espèces | 552 344,57 |
| | Coupons et dividendes en espèces | 65 802,84 |
| | Collatéraux | 550 000,00 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 214 455 248,67 |
| DETTES | | |
| | Vente à terme de devise | 211 546 854,42 |
| | Frais de gestion fixe | 180 958,11 |
| | Collatéraux | 2 720 000,00 |
| TOTAL DES DETTES | | 214 447 812,53 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | 7 436,14 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En action | En montant |
|--|----------------|---------------|
| Actions souscrites durant l'exercice | 691 539,6134 | 20 748 300,57 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -24 089,7183 | -721 587,99 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 667 449,8951 | 20 026 712,58 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 9 426 435,8742 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|--------------------------------------|------------|
| Total des commissions acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Commissions de rachat acquises | |

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.7. FRAIS DE GESTION

29/12/2023

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 2 220 541,97 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,80 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

29/12/2023

Titres pris en pension livrée

Titres empruntés

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

29/12/2023

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine

Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 29/12/2023 |
|-----------------------------------|--------------|------------------|---------------------|
| Actions | | | |
| Obligations | | | |
| TCN | | | |
| OPC | | | 9 381 049,60 |
| | FR0000931412 | COVÉA SÉCURITÉ G | 9 381 049,60 |
| Instruments financiers à terme | | | |
| Total des titres du groupe | | | 9 381 049,60 |

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|---------------------|---------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | | |
| Résultat | 5 053 215,59 | 1 587 334,34 |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | | |
| Total | 5 053 215,59 | 1 587 334,34 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 5 053 215,59 | 1 587 334,34 |
| Total | 5 053 215,59 | 1 587 334,34 |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | | |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -10 095 676,15 | -12 044 779,03 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | | |
| Total | -10 095 676,15 | -12 044 779,03 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -10 095 676,15 | -12 044 779,03 |
| Total | -10 095 676,15 | -12 044 779,03 |

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Actif net en EUR | 229 486 005,84 | 231 145 113,30 | 269 115 183,35 | 261 969 867,44 | 286 870 706,42 |
| Nombre de titres | 6 631 022,1483 | 6 661 711,8157 | 7 957 719,7695 | 8 758 985,9791 | 9 426 435,8742 |
| Valeur liquidative unitaire | 34,60 | 34,69 | 33,81 | 29,90 | 30,43 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 0,46 | 0,01 | -0,99 | -1,37 | -1,07 |
| Distribution unitaire sur résultat | 0,15 | | | | |
| Crédit d'impôt unitaire | | | | | |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 0,08 | 0,20 | 0,03 | 0,18 | 0,53 |

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS (EUR)

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|-------------|
| Obligations et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| ALLEMAGNE 0.1% 15-04-26 IND | EUR | 4 000 000 | 4 915 836,80 | 1,71 |
| BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-52 | EUR | 2 400 000 | 1 277 472,00 | 0,44 |
| BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.3% 15-02-33 | EUR | 5 000 000 | 5 239 499,32 | 1,83 |
| DBR 1 05/15/38 | EUR | 3 000 000 | 2 571 153,36 | 0,90 |
| KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 3.25% 24-03-31 | EUR | 3 000 000 | 3 180 721,80 | 1,11 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 17 184 683,28 | 5,99 |
| AUSTRALIE | | | | |
| AUSTRALIA GOVERNMENT BOND 0.25% 21-11-24 | AUD | 3 500 000 | 2 083 967,38 | 0,73 |
| AUSTRALIA GOVERNMENT BOND 1.75% 21-11-32 | AUD | 4 800 000 | 2 478 929,52 | 0,86 |
| TOTAL AUSTRALIE | | | 4 562 896,90 | 1,59 |
| AUTRICHE | | | | |
| AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-02-30 | EUR | 1 200 000 | 1 038 660,00 | 0,36 |
| AUSTRIA GOVERNMENT BOND 3.45% 20-10-30 | EUR | 1 900 000 | 2 029 598,69 | 0,71 |
| RAGB 0 3/4 02/20/28 | EUR | 6 000 000 | 5 679 532,19 | 1,98 |
| TOTAL AUTRICHE | | | 8 747 790,88 | 3,05 |
| BELGIQUE | | | | |
| BELGIUM GOVERNMENT BOND 3.0% 22-06-33 | EUR | 6 000 000 | 6 292 221,64 | 2,19 |
| BELGIUM GOVERNMENT BOND 3.3% 22-06-54 | EUR | 1 000 000 | 1 037 796,97 | 0,36 |
| BELGIUM GOVERNMENT BOND 3.45% 22-06-43 | EUR | 2 100 000 | 2 252 976,91 | 0,79 |
| TOTAL BELGIQUE | | | 9 582 995,52 | 3,34 |
| CANADA | | | | |
| CANADIAN GOVERNMENT BOND 2.25% 01-03-24 | CAD | 4 400 000 | 3 014 879,98 | 1,05 |
| CANADIAN GOVERNMENT BOND 2.5% 01-12-32 | CAD | 3 200 000 | 2 086 816,77 | 0,73 |
| TOTAL CANADA | | | 5 101 696,75 | 1,78 |
| DANEMARK | | | | |
| DENMARK GOVERNMENT BOND 0.0% 15-11-24 | DKK | 4 700 000 | 613 846,02 | 0,22 |
| TOTAL DANEMARK | | | 613 846,02 | 0,22 |
| ESPAGNE | | | | |
| SPAIN GOVERNMENT BOND 0.5% 31-10-31 | EUR | 1 600 000 | 1 347 942,91 | 0,47 |
| SPAIN GOVERNMENT BOND 0.85% 30-07-37 | EUR | 1 000 000 | 739 346,17 | 0,26 |
| SPAIN GOVERNMENT BOND 1.0% 30-07-42 | EUR | 400 000 | 269 633,85 | 0,09 |
| SPAIN GOVERNMENT BOND 1.4% 30-07-28 | EUR | 2 000 000 | 1 915 320,93 | 0,67 |
| SPAIN GOVERNMENT BOND 3.55% 31-10-33 | EUR | 2 000 000 | 2 107 925,30 | 0,73 |
| SPGB 2.15 10/31/25 | EUR | 1 200 000 | 1 192 895,48 | 0,42 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 7 573 064,64 | 2,64 |

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS (EUR)

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| ETATS-UNIS | | | | |
| T 2 3/8 05/15/27 | USD | 7 500 000 | 6 470 546,46 | 2,25 |
| T 3 3/4 11/15/43 | USD | 7 000 000 | 5 962 321,61 | 2,08 |
| UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 0.375% 30-09-27 | USD | 16 000 000 | 12 719 827,91 | 4,43 |
| UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 0.375% 31-01-26 | USD | 7 000 000 | 5 864 290,32 | 2,04 |
| UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 0.5% 30-06-27 | USD | 14 300 000 | 11 497 276,52 | 4,01 |
| UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 1.5% 15-02-25 | USD | 13 500 000 | 11 863 844,13 | 4,14 |
| UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 1.5% 30-11-24 | USD | 5 100 000 | 4 484 066,62 | 1,57 |
| UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 1.75% 15-08-41 | USD | 22 800 000 | 14 521 165,01 | 5,06 |
| UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 1.875% 15-02-32 | USD | 7 900 000 | 6 201 089,14 | 2,16 |
| UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.75% 15-08-32 | USD | 4 700 000 | 3 942 335,36 | 1,38 |
| UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.75% 28-02-25 | USD | 16 200 000 | 14 487 010,42 | 5,05 |
| UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.875% 30-04-29 | USD | 19 000 000 | 16 451 297,73 | 5,73 |
| UNIT STAT TRE 2.25% 15-08-46 | USD | 15 200 000 | 9 920 799,73 | 3,46 |
| WAMU BANK 4.5% 17/01/17 - EN DEFAULT DEFAULT | EUR | 4 000 000 | | |
| TOTAL ETATS-UNIS | | | 124 385 870,96 | 43,36 |
| FRANCE | | | | |
| FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.25% 25-05-38 | EUR | 1 200 000 | 985 777,34 | 0,34 |
| FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.5% 25-05-43 | EUR | 2 800 000 | 2 646 580,27 | 0,92 |
| FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.0% 25-05-54 | EUR | 2 400 000 | 2 400 416,85 | 0,84 |
| TOTAL FRANCE | | | 6 032 774,46 | 2,10 |
| ITALIE | | | | |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.0% 01-04-26 | EUR | 2 000 000 | 1 878 720,00 | 0,66 |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.75% 01-07-24 | EUR | 3 800 000 | 3 764 322,38 | 1,31 |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.45% 01-09-33 | EUR | 2 200 000 | 2 017 842,54 | 0,70 |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.25% 01-03-38 | EUR | 2 300 000 | 2 139 831,29 | 0,74 |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-10-31 | EUR | 2 400 000 | 2 520 477,18 | 0,88 |
| TOTAL ITALIE | | | 12 321 193,39 | 4,29 |
| JAPON | | | | |
| JAPA 20 YEAR 1.0% 20-12-35 | JPY | 710 000 000 | 4 636 975,17 | 1,62 |
| JAPA 30 YEAR 0.3% 20-06-46 | JPY | 740 000 000 | 3 665 374,21 | 1,28 |
| JAPAN10 YEAR ISSUE 0.1% 20-03-27 | JPY | 600 000 000 | 3 843 667,90 | 1,34 |
| JAPAN10 YEAR ISSUE 0.1% 20-09-30 | JPY | 900 000 000 | 5 674 006,51 | 1,98 |
| JAPAN10 YEAR ISSUE 0.1% 20-12-26 | JPY | 700 000 000 | 4 484 461,39 | 1,57 |
| JAPAN10 YEAR ISSUE 0.1% 20-12-28 | JPY | 810 000 000 | 5 150 754,49 | 1,80 |
| JAPAN10 YEAR ISSUE 0.4% 20-06-33 | JPY | 730 000 000 | 4 589 139,96 | 1,60 |
| JAPAN 2 YEAR ISSUE 0.005% 01-07-25 | JPY | 1 250 000 000 | 7 996 746,76 | 2,78 |
| JAPAN5 YEAR ISSUE 0.1% 20-12-24 | JPY | 700 000 000 | 4 484 023,74 | 1,56 |
| JAPON 1.4% 20/12/32 | JPY | 700 000 000 | 4 813 037,41 | 1,67 |
| JAPON 1.90% 09/42 N37 | JPY | 800 000 000 | 5 625 923,39 | 1,96 |
| JAPON 2% 09/40 N33 | JPY | 610 000 000 | 4 384 830,58 | 1,53 |
| TOTAL JAPON | | | 59 348 941,51 | 20,69 |

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS (EUR)

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| NORVEGE | | | | |
| NGB 3 03/14/24 | NOK | 16 600 000 | 1 507 584,12 | 0,52 |
| TOTAL NORVEGE | | | 1 507 584,12 | 0,52 |
| NOUVELLE-ZELANDE | | | | |
| NOUV 3.5% 14-04-33 | NZD | 600 000 | 324 098,00 | 0,11 |
| NOUVELLEZELANDE 0.5% 15-05-24 | NZD | 900 000 | 505 400,12 | 0,18 |
| TOTAL NOUVELLE-ZELANDE | | | 829 498,12 | 0,29 |
| ROYAUME-UNI | | | | |
| ANGLETERRE 4.25% 06/32 | GBP | 1 100 000 | 1 344 111,43 | 0,47 |
| UKT 1 3/4 09/07/37 | GBP | 3 700 000 | 3 327 722,23 | 1,16 |
| UNITED KINGDOM GILT 0.125% 31-01-24 | GBP | 2 600 000 | 2 981 859,38 | 1,04 |
| UNITED KINGDOM GILT 0.375% 22-10-26 | GBP | 2 600 000 | 2 744 929,56 | 0,96 |
| UNITED KINGDOM GILT 0.5% 31-01-29 | GBP | 1 500 000 | 1 502 426,75 | 0,52 |
| UNITED KINGDOM GILT 0.875% 31-01-46 | GBP | 4 500 000 | 2 786 683,25 | 0,97 |
| UNITED KINGDOM GILT 1.25% 22-10-41 | GBP | 600 000 | 449 711,08 | 0,16 |
| UNITED KINGDOM GILT 3.5% 22-10-25 | GBP | 1 000 000 | 1 149 537,14 | 0,40 |
| TOTAL ROYAUME-UNI | | | 16 286 980,82 | 5,68 |
| SUEDE | | | | |
| KINGDOM OF SWEDEN 2.5% 12-05-25 | SEK | 4 300 000 | 391 790,48 | 0,14 |
| TOTAL SUEDE | | | 391 790,48 | 0,14 |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 274 471 607,85 | 95,68 |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées | | | 274 471 607,85 | 95,68 |
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| COVÉA SECURITE G | EUR | 41 600 | 9 381 049,60 | 3,27 |
| TOTAL FRANCE | | | 9 381 049,60 | 3,27 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 9 381 049,60 | 3,27 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 9 381 049,60 | 3,27 |
| Instrument financier à terme | | | | |
| Engagements à terme fermes | | | | |
| Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé | | | | |
| CD CADUSD 0324 | USD | -83 | -10 619,90 | |
| EC EURUSD 0324 | USD | 20 | 20 475,11 | |
| EURO BOBL 0324 | EUR | -2 | -3 380,00 | |
| EURO BUND 0324 | EUR | -77 | -280 280,00 | -0,10 |

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS (EUR)

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|------------------------|---------------|
| EURO SCHATZ 0324 | EUR | 100 | 49 500,00 | 0,02 |
| I EURIBOR 3 0624 | EUR | -58 | -18 125,00 | |
| RP EURGBP 0324 | GBP | 44 | 52 528,62 | 0,01 |
| RY EURJPY 0324 | JPY | -8 | -2 974,48 | |
| TU CBOT UST 2 0324 | USD | 64 | 122 624,41 | 0,04 |
| US 10Y ULT 0324 | USD | -26 | 9 191,18 | 0,01 |
| TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé | | | -61 060,06 | -0,02 |
| TOTAL Engagements à terme fermes | | | -61 060,06 | -0,02 |
| TOTAL Instrument financier à terme | | | -61 060,06 | -0,02 |
| Appel de marge | | | | |
| APPEL MARGE CACEIS | USD | -156 546,28 | -141 670,84 | -0,05 |
| APPEL MARGE CACEIS | JPY | 465 000 | 2 974,48 | |
| APPEL MARGE CACEIS | EUR | 252 285 | 252 285,00 | 0,09 |
| APPEL MARGE CACEIS | GBP | -45 650 | -52 528,62 | -0,02 |
| TOTAL Appel de marge | | | 61 060,02 | 0,02 |
| Créances | | | 214 455 248,67 | 74,75 |
| Dettes | | | -214 447 812,53 | -74,75 |
| Comptes financiers | | | 3 010 612,87 | 1,05 |
| Actif net | | | 286 870 706,42 | 100,00 |

ANNEXES

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: N/A

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de N/A d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques ont été atteintes de la manière suivante :

1. La politique d'exclusion a été appliquée et le fonds n'a pas investi dans les titres exclus à cause de leur expositions charbon ou énergies non-conventionnelles.

2. L'engagement sur l'amélioration de la note du portefeuille par rapport à son univers a été tenu.

3. Le fonds a suivi les indicateurs suivants par rapport à la dette souveraine :

1. des états ayant ratifié l'accord de Paris,
2. l'intensité carbone par habitant,
3. l'égalité homme/femme,
4. le nombre de brevets déposés,

ainsi que la part des obligations vertes, sociales et durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

| Indicateurs de durabilité | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Part des entreprises exposés au pétrole et gaz non conventionnel | 0,0% |
| Part des entreprises exposés au charbon (hors énergéticiens) | 0,0% |
| Note moyenne ESG du portefeuille | 0,77 |

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

| | |
|---|-----------|
| Note moyenne ESG de l'univers | 0,48 |
| Nombre moyen de brevets déposés annuellement dans les Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi | 207796,80 |
| Intensité carbone par habitant moyenne des Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi (tonnes CO2 / habitant) | 10,20 |
| Indice d'inégalité moyen entre les hommes et les femmes ("Gender Inequality Index" des Nations Unies) des Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi | 0,12 |
| Part d'Etats (et assimilés) ayant ratifié (ou équivalent) l'Accord de Paris dans les investissements directs du produit | 31,40% |
| Part des obligations "durables" dans les investissements directs en titres de créance du produit (stock) | 2,18% |

Sources : Covéa Finance, ISS, Urgewald, UNCTC, UNDP, IEA, WIPO

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Conformément aux informations présentes dans l'annexe précontractuelle du produit, celui-ci n'a pas pris en compte les PAI au titre de l'exercice 2023.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

| Nom de l'émetteur | Secteur | % actifs | Pays |
|--------------------------|------------|----------|-----------------------|
| T NOTE 2.875% 30/04/2029 | Etat | 5,80 % | ETATS UNIS D'AMÉRIQUE |
| T NOTE 1.75% 15/08/2041 | Etat | 5,12 % | ETATS UNIS D'AMÉRIQUE |
| T NOTE 2.75% 28/02/2025 | Etat | 5,10 % | ETATS UNIS D'AMÉRIQUE |
| T NOTE 0.375% 30/09/2027 | Etat | 4,48 % | ETATS UNIS D'AMÉRIQUE |
| T NOTE 1.5% 15/02/2025 | Etat | 4,18 % | ETATS UNIS D'AMÉRIQUE |
| T NOTE 0.5% 30/06/2027 | Etat | 4,05 % | ETATS UNIS D'AMÉRIQUE |
| T NOTE 2.25% 15/08/2046 | Etat | 3,50 % | ETATS UNIS D'AMÉRIQUE |
| COVEA SECURITE G | NON DEFINI | 3,30 % | FRANCE |
| JGB 0.005% 01/07/2025 | Etat | 2,82 % | JAPON |
| T NOTE 2.375% 15/05/2027 | Etat | 2,28 % | ETATS UNIS D'AMÉRIQUE |
| BGB 3% 22/06/2033 | Etat | 2,22 % | BELGIQUE |
| T NOTE 1.875% 15/02/2032 | Etat | 2,18 % | ETATS UNIS D'AMÉRIQUE |
| T NOTE 3.75 % 15/11/2043 | Etat | 2,10 % | ETATS UNIS D'AMÉRIQUE |
| T NOTE 0.375% 31/01/2026 | Etat | 2,07 % | ETATS UNIS D'AMÉRIQUE |
| RAGB 0.75% 20/02/2028 | Etat | 2,00 % | AUTRICHE |

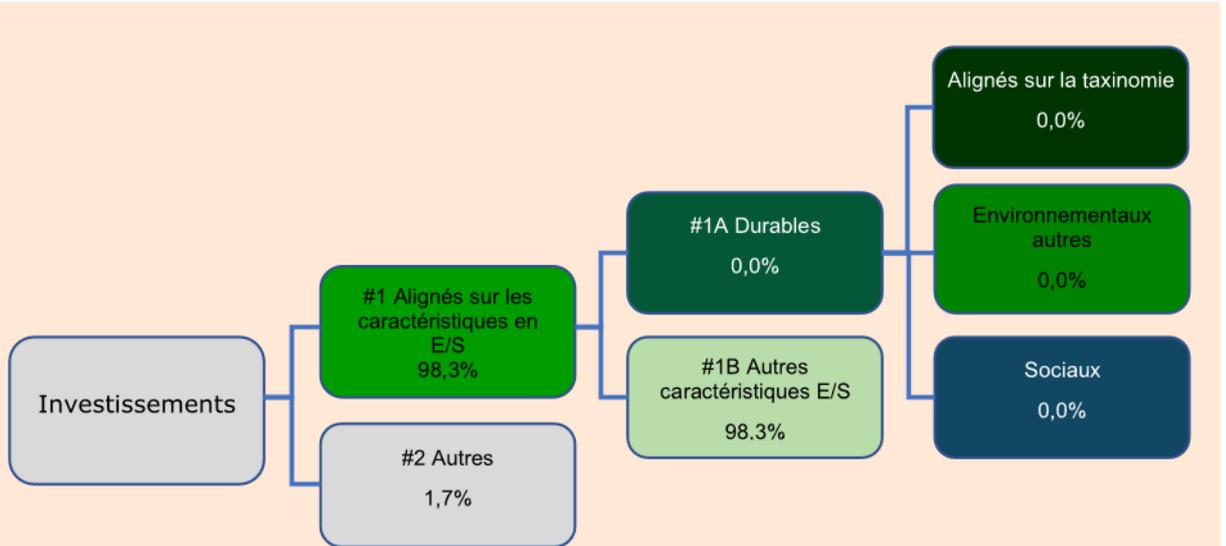
Hors dérivés



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

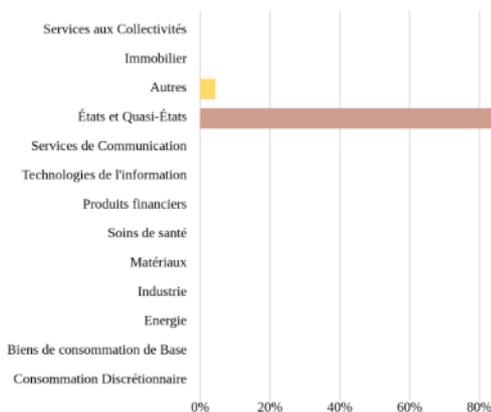
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

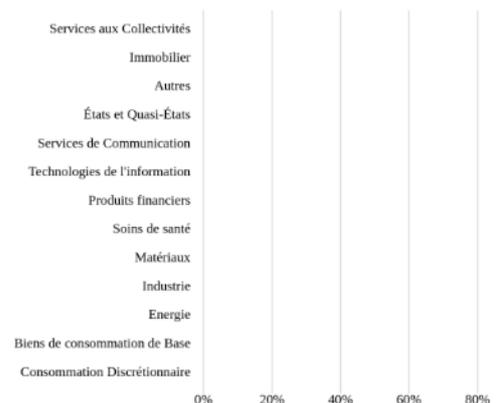
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Exposition sectorielle – Répartition globale



Exposition sectorielle – Combustibles fossiles



Hors dérivés

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Sources : Covéa Finance, ISS

| Sous secteurs GICS 2 | Répartition Globale | Combustibles fossiles |
|--|---------------------|-----------------------|
| Distribution et vente au détail de biens de consommation de base | 0,00 % | 0,00 % |
| Consommation discrétionnaire, distribution et vente au détail | 0,00 % | 0,00 % |
| Transports | 0,00 % | 0,00 % |
| Services financiers | 0,00 % | 0,00 % |
| Services de Télécommunication | 0,00 % | 0,00 % |
| Services Commerciaux et Professionnels | 0,00 % | 0,00 % |
| Services Consommateurs | 0,00 % | 0,00 % |
| Services aux Collectivités | 0,00 % | 0,00 % |
| Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs | 0,00 % | 0,00 % |
| Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques | 0,00 % | 0,00 % |
| Produits Domestiques et de Soins Personnel | 0,00 % | 0,00 % |
| Produits Alimentaires, Boissons et Tabac | 0,00 % | 0,00 % |
| Médias et Divertissement | 0,00 % | 0,00 % |
| Matériel et Equipement de Technologies de l'Information | 0,00 % | 0,00 % |
| Matériaux | 0,00 % | 0,00 % |
| Logiciels et Services | 0,00 % | 0,00 % |
| Immobilier | 0,00 % | 0,00 % |
| Equipements et Services de santé | 0,00 % | 0,00 % |
| Energie | 0,00 % | 0,00 % |
| Biens d'équipement | 0,00 % | 0,00 % |
| Biens de Consommation Durables et Habillement | 0,00 % | 0,00 % |
| Banques | 0,00 % | 0,00 % |
| Automobiles et Composants Automobiles | 0,00 % | 0,00 % |
| Assurance | 0,00 % | 0,00 % |
| Autres | 4,36 % | 0,00 % |
| Etats ou Quasi-états | 95,64 % | 0,00 % |

Hors dérivés



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

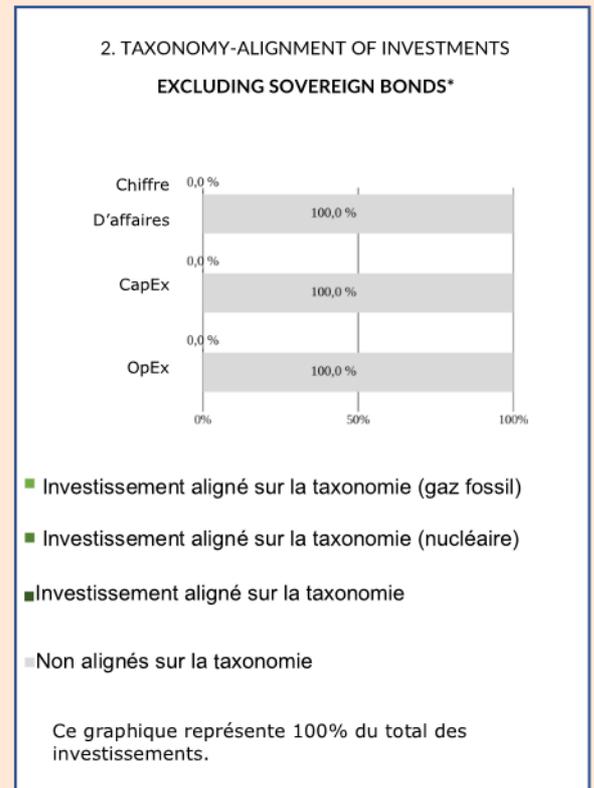
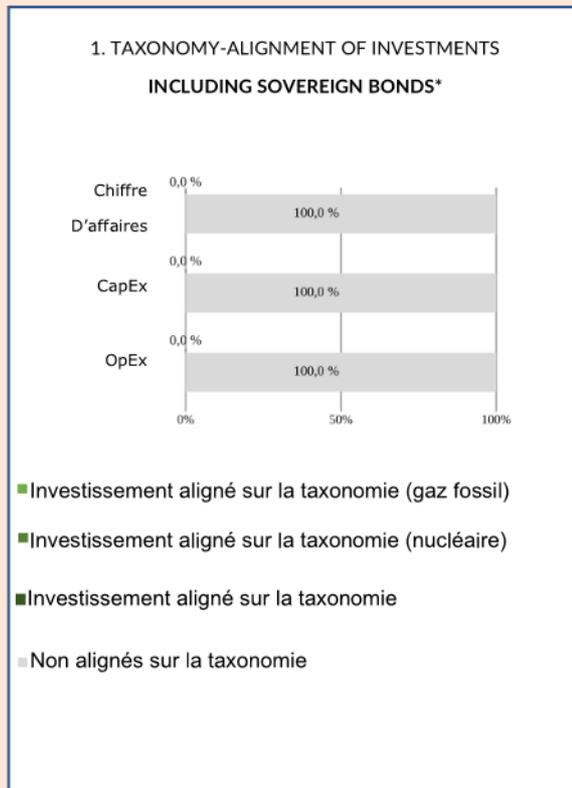
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Covéa Finance ne calcule pas la part d'alignement à la Taxonomie pour 2023.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont été les suivants :

- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- les dépôts (peuvent être utilisés afin de rémunérer la trésorerie) ;
- les OPC (hors part des éventuels investissements en catégorie #1B des OPC Covéa Finance) ;
- les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont utilisés dans une logique d'exposition ou de couverture. Ces instruments font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces instruments. Cela étant, ils peuvent faire l'objet d'une appréciation ESG.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures ci-dessous ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

1. La politique d'exclusion normative et sectorielle de la société de gestion et en particulier l'exclusion des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (ex. pétrole, gaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie) a été appliquée à l'ensemble des portefeuilles.

Covéa Finance dispose d'un processus opérationnel lui permettant de pouvoir gérer sa politique d'exclusion construite et revue annuellement avec les équipes Recherche, Gestion et Conformité. Les listes d'exclusion sont mises à jour chaque trimestre afin d'identifier les éventuels émetteurs à exclure au sein des portefeuilles.

Une méthodologie spécifique permettant la sortie des émetteurs en position nouvellement soumis à exclusion a été définie et implémentée afin que l'ensemble des portefeuilles reflète la philosophie globale de Covéa Finance sur ces sujets.

2. La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs est issue à la fois d'une notation fournie par un prestataire externe et aussi d'une notation interne réalisée par l'équipe d'Analyse Financière et Extra-Financière. Cette dernière se base sur une approche « best in universe », consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.

Cette notation est communiquée à l'ensemble des équipes de gestion, leur permettant d'intégrer les caractéristiques ESG de chacun des émetteurs.

Tous nos fonds Catégorie 2 AMF suivent une approche « en amélioration de note » (c'est-à-dire que la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à celle de l'univers investissable). Par ailleurs, un critère de couverture est à respecter (supérieur à 90 % pour les titres catégorisés Investissement / grandes capitalisations / pays développés, et supérieur à 75 % pour les titres catégorisés Haut Rendement/ petites et moyennes capitalisations / pays émergents).

3. La sélection d'obligations peut porter sur des obligations vertes, sociales ou durables. Les équipes Gestion taux investissent dans ces obligations destinées à financer des projets définis. À chaque investissement d'une nouvelle obligation identifiée comme « durable », l'équipe d'Analyse Financière et Extra-Financière doit réaliser une notation initiale qui sert à vérifier le caractère « durable » de cette obligation. Un contrôle annuel portant sur la qualité du reporting et de l'allocation des financements est ensuite réalisé jusqu'à maturité de l'obligation par les analystes.

4. L'équipe d'Analyse Financière et Extra-Financière réalise annuellement une étude des émetteurs souverains dans lesquels Covéa Finance est investi ou est susceptible d'investir suivant une méthodologie propriétaire. Cette analyse tient notamment compte de la ratification de l'Accord de Paris par ces Etats, de leur intensité carbone par habitant, de leur indice d'inégalité de genre et du nombre de brevets déposés dans l'année. Les résultats de cette étude sont partagés avec les équipes de Gestion qui peuvent accorder une préférence d'investissement pour les Etats les plus avancés sur un ou plusieurs de ces quatre indicateurs.